

LA VÉRITÉ ... !

Avec ce titre, **MédiaChartres** rend hommage au réalisateur **Jean-Luc Godard**, disparu dernièrement, mais également à l'émission « **Cash investigation** », diffusée sur **France 2**, hier soir.

A voir ou à revoir sur



Ou

<https://www.france.tv/france-2/cash-investigation/>

Le thème abordé par **Élise Lucet** et son équipe, colle à l'actualité, **même (et surtout) locale !** avec l'amplification de l'artificialisation des sols (bétonnage à outrance).



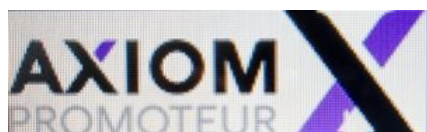


*Chantier entrée Nord Chartres, sur **120 514 M2**



*Pôle Gare





<https://www.axiom-promoteur.com/>

Le nouveau, dans la place ... !

<https://www.societe.com/societe/axiom-promoteur-843347105.html>

***Rue du Faubourg-la-Grappe (ex restaurant La Cloche de Bois)**



Et contrairement à l'article du « journal local », ce ne sont pas 127, mais 141 logements qui étaient annoncés (?)

<https://www.axiom-promoteur.com/programmes-en-cours>

Sur la bétonisation:

L'État, avait fait des « promesses » (...) que le Sénat, se charge actuellement de lui rappeler, avec l'espoir de voir rapidement évoluer les choses, pour encadrer et stopper les « massacres« .

<https://www.senat.fr/presse/cp20220314a.html>

Et ce seront bien les adjoints en charge de l'urbanisme et de la délivrance des permis de construire, qui seront bientôt, en première ligne à répondre de leurs actes lors des interrogatoires, et pour ... (Eux-Elles), les explications s'annoncent complexes (enrichissement et intérêts personnel), sous-jacent ?



Des révélations « surprenantes »: comme le financement des méthaniers, par certaines compagnies d'assurances, la France qui achète du gaz à ces sociétés, les grosses excuses des assureurs pour ne jamais rembourser les sinistrés dans le cadre des « **CAT-NAT** » (**c**atastrophes **n**aturelles), sur les cabinets d'experts corrompus jusqu'à l'os, la vitesse du réchauffement climatique (hors contrôle), etc.

Claude Harffi

* [photos MédiaChartres](#)

Dépenses pharaoniques.

Ainsi, il suffit donc au **Maire de Chartres**, de claquer des doigts, pour avoir des **interviews à la carte** et publiés dans le « journal » local ?



Il nous dévoile **SES** projets, **tous plus couteux, grandioses et fantasques.**

[MédiaChartres](#), étant savamment évité (et pour cause).

Ceci nous ramène, à une chanson de **Michel Sardou**, « **Les lac du Connemara** » et particulièrement à ce passage :

« **Là-bas au Connemara**

On sait tout le prix du silence

Là-bas au Connemara
On dit que la vie
C'est une folie
Et que la folie
Ça se danse »

Alors il est certain et indiscutable, que nous avons d'excellents danseurs à Chartres !

Mais dans les pages de « **petites annonces** », à aucun moment le



Maire n'aborde, le FINANCEMENT



Question certainement très indiscreète, mais **MédiaChartres** aime la transparence (**la vraie**) ! Et ce qui nous intéresse, c'est le « **cash-flow** », soit la capacité d'autofinancement d'une entreprise ou collectivité, correspondant au bénéfice après impôt augmenté des amortissements et réserves **hors dettes** (et là ... les choses se compliquent !).

Et cette question légitime, tout le monde la pause. Sur le sujet, même le comptable **M. Franck M.** y perd son latin, et il faudra beaucoup de persévérance et de temps, à la **Cour des comptes** et au prochain contrôle du **PNF** pour commencer à comprendre, et aussi **beaucoup (peut-être même plus)** d'années aux Chartrains, pour « **éponger** » le passif (actuel et ... à



PARQUET NATIONAL FINANCIER

venir) de la Ville, créé par M. le Maire et ses adjoints



Alors : banques étrangères, pierre philosophale (1), Euro



million , trésors des Templiers ?



(1) **La Pierre philosophale en alchimie** est le moyen de réaliser une conversion : au contact des métaux « épais », elle les transforme **en or**.

Le Week-end prochain, à l'occasion des journées du patrimoine et des portes ouvertes, aurons nous accès aux secrets et à des révélations fracassantes (ou pas) ?



Martine Leroy

Vide- grenier et Foire à tout

...

Dans une époque, ou pour beaucoup, les fins de mois sont (ou vont être) de plus en plus difficiles, chacun développe des astuces pour pallier au coup de la vie, ou bien que vous soyez



collectionneur, ou curieux ?

MédiaChartres, vous parle des **vides greniers** ou des **foires à tout**, car il est possible en chinant, de réaliser de très bonnes affaires, et parfois même d'avoir de bonnes surprises et trouver « l'objet de ses rêves », sans oublier le (plaisir) de « discuter ferme, les prix » !





Pour information, le **Lions Club de Chartres**, organise ce 18/09, son 12ème vide grenier avec 200 exposants, Blv de la Résistance/Blv Chasles et Place des Épars, dans une ambiance conviviale et chaleureuse et pour une bonne cause.

Vous trouverez certainement ce que vous chercher (et plus encore), à des prix incroyables ! (horaires habituels)

Toutefois, ce type de manifestation, est régie par la loi:

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/brocante-vid-grenier-braderie-regle-impot>

Et pour vous aider **MédiaChartres**, vous propose un lien qui recense une bonne partie des manifestations, de ce week-end

(et d'autres).

<https://brocabrac.fr/28/week-end/>



Nous espérons, que le beau temps sera de la partie, (en principe . . . OUI) **alors, bonnes affaires à toutes et tous.**

<https://www.meteocity.com/france/meteo-week-end>

Karine Relin

REVENDEICATIONS !



Vendredi dernier **09/09**, les conducteurs (trices) des Bus de l'Agglo (**réseau urbain**), ont essayé de faire entendre leurs revendications.

Une petite centaine de personnes, ont animées un cortège avec décibels jusqu'à la **Place des Halles**, bien escorté par les forces de l'ordre (en nombre).



Dans l'espoir d'être reçu par le **Maire Jean -Pierre Gorge** ou par M. **Gérard Besnard** (voir plus loin).

Très occupés, ils n'ont pas eu le temps de recevoir les représentants syndicaux de **Filibus** (?)

Le Président du conseil d'administration au sein de l'entreprise **SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE CHARTRES MÉTROPOLE TRANSPORTS**

mais également, **Maire de Morancez** et actionnaire à **50%** du **Bistro des Halles à Chartres.**

<https://www.chartres-metropole.fr/actualites/detail/transports-de-futurs-amenagements-innovants-pour-des-transports-collectifs-performants-et-interoperables>

<https://entreprises.lefigaro.fr/le-bistrot-des-halles-28/entreprise-849166533>

La Mairie et le Bistro des Halles





Pour les 50% restants;

<https://www.verif.com/dirigeants/Jean-claude-DENEQUE-1261072/>

<https://edecideur.info/edecideur.php?q=195920130309denjea-deneque-jean-claude-gerant-6820b-79164759700024-sci-henri-iv-26-rue-henri-iv-28190-saint-georges-sur-eure>

<https://edecideur.info/edecideur.php?q=195920120329denjea-deneque-jean-claude-gerant-4312a-42900637200024-societe-de-construction-chedeville-rue-peguy-zone-d-activite-28630-barjouville>

Sociétés, qui par le plus grand des hasards, est régulièrement sur les chantiers des **SEM –SPL et consorts de Chartres**, et

plus troublant encore, la 5ème adjointe, porte le même Nom « **Chedeville**» (?) pure coïncidence (la Ville en est pleine).

<https://www.chartres.fr/equipe-municipale/les-adjoints-conseillers-delegues-et-municipaux/>

Presque, une « **HISTOIRE DE FAMILLE**» une sorte, de vieille coutume locale ... !

Mais, revenons à nos chauffeurs.

Les revendications portent principalement sur: les heures d'amplitudes, les temps de pause, le manque de sanitaire à chaque terminus, la sécurité, les ralentisseurs et ronds-



points (de plus en plus nombreux), et bien  ...

Une grève reconduite, dans l'attente d'une rencontre et de

pour parler avec la direction.

Transport scolaire **Écoles de Morancez**

La carte jeune est obligatoire pour les enfants de plus de 6 ans.

☒ S'adresser au réseau Filibus.

www.filibus.fr

Collège Mathurin Régnier – Lycée Fulbert

ligne D15

MédiaChartres va suivre, l'affaire.

Clara Hirsch

La nébuleuse arrière boutique

du béton de Chartres !

Une partie de l'équipe de **MédiaChartres**, a enquêtée sur les coulisses **des bétonneurs**.

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° Permis : PC 200 001 200 0015

Adresse de : 10-001 2001

Pai : Mairie Commune d'Alger - adjoints à l'urbanisme et aux Travaux

Superficie : 100 M² 30/100 - 1 rue Bab el Bhar - 1000 000
120 M² 00/100 000000 - 1 rue Bab el Bhar - 1000 000
100 M² 00/100 000000 - 1 rue Bab el Bhar - 1000 000 000000

Nature des Travaux : Construction d'une maison individuelle, (sans extension sociale)
 2 extensions sociales et de 10 logements individuels

Adresse des Travaux : 10-001 2001 - Commune d'Alger
10-001 2001, 10-001 2002, 10-001 2003, 10-001 2004, 10-001 2005, 10-001 2006, 10-001 2007, 10-001 2008, 10-001 2009, 10-001 2010, 10-001 2011, 10-001 2012, 10-001 2013, 10-001 2014, 10-001 2015, 10-001 2016, 10-001 2017, 10-001 2018, 10-001 2019, 10-001 2020, 10-001 2021, 10-001 2022, 10-001 2023, 10-001 2024, 10-001 2025, 10-001 2026, 10-001 2027, 10-001 2028, 10-001 2029, 10-001 2030, 10-001 2031, 10-001 2032, 10-001 2033, 10-001 2034, 10-001 2035, 10-001 2036, 10-001 2037, 10-001 2038, 10-001 2039, 10-001 2040, 10-001 2041, 10-001 2042, 10-001 2043, 10-001 2044, 10-001 2045, 10-001 2046, 10-001 2047, 10-001 2048, 10-001 2049, 10-001 2050, 10-001 2051, 10-001 2052, 10-001 2053, 10-001 2054, 10-001 2055, 10-001 2056, 10-001 2057, 10-001 2058, 10-001 2059, 10-001 2060, 10-001 2061, 10-001 2062, 10-001 2063, 10-001 2064, 10-001 2065, 10-001 2066, 10-001 2067, 10-001 2068, 10-001 2069, 10-001 2070, 10-001 2071, 10-001 2072, 10-001 2073, 10-001 2074, 10-001 2075, 10-001 2076, 10-001 2077, 10-001 2078, 10-001 2079, 10-001 2080, 10-001 2081, 10-001 2082, 10-001 2083, 10-001 2084, 10-001 2085, 10-001 2086, 10-001 2087, 10-001 2088, 10-001 2089, 10-001 2090, 10-001 2091, 10-001 2092, 10-001 2093, 10-001 2094, 10-001 2095, 10-001 2096, 10-001 2097, 10-001 2098, 10-001 2099, 10-001 2100, 10-001 2101, 10-001 2102, 10-001 2103, 10-001 2104, 10-001 2105, 10-001 2106, 10-001 2107, 10-001 2108, 10-001 2109, 10-001 2110, 10-001 2111, 10-001 2112, 10-001 2113, 10-001 2114, 10-001 2115, 10-001 2116, 10-001 2117, 10-001 2118, 10-001 2119, 10-001 2120, 10-001 2121, 10-001 2122, 10-001 2123, 10-001 2124, 10-001 2125, 10-001 2126, 10-001 2127, 10-001 2128, 10-001 2129, 10-001 2130, 10-001 2131, 10-001 2132, 10-001 2133, 10-001 2134, 10-001 2135, 10-001 2136, 10-001 2137, 10-001 2138, 10-001 2139, 10-001 2140, 10-001 2141, 10-001 2142, 10-001 2143, 10-001 2144, 10-001 2145, 10-001 2146, 10-001 2147, 10-001 2148, 10-001 2149, 10-001 2150, 10-001 2151, 10-001 2152, 10-001 2153, 10-001 2154, 10-001 2155, 10-001 2156, 10-001 2157, 10-001 2158, 10-001 2159, 10-001 2160, 10-001 2161, 10-001 2162, 10-001 2163, 10-001 2164, 10-001 2165, 10-001 2166, 10-001 2167, 10-001 2168, 10-001 2169, 10-001 2170, 10-001 2171, 10-001 2172, 10-001 2173, 10-001 2174, 10-001 2175, 10-001 2176, 10-001 2177, 10-001 2178, 10-001 2179, 10-001 2180, 10-001 2181, 10-001 2182, 10-001 2183, 10-001 2184, 10-001 2185, 10-001 2186, 10-001 2187, 10-001 2188, 10-001 2189, 10-001 2190, 10-001 2191, 10-001 2192, 10-001 2193, 10-001 2194, 10-001 2195, 10-001 2196, 10-001 2197, 10-001 2198, 10-001 2199, 10-001 2200, 10-001 2201, 10-001 2202, 10-001 2203, 10-001 2204, 10-001 2205, 10-001 2206, 10-001 2207, 10-001 2208, 10-001 2209, 10-001 2210, 10-001 2211, 10-001 2212, 10-001 2213, 10-001 2214, 10-001 2215, 10-001 2216, 10-001 2217, 10-001 2218, 10-001 2219, 10-001 2220, 10-001 2221, 10-001 2222, 10-001 2223, 10-001 2224, 10-001 2225, 10-001 2226, 10-001 2227, 10-001 2228, 10-001 2229, 10-001 2230, 10-001 2231, 10-001 2232, 10-001 2233, 10-001 2234, 10-001 2235, 10-001 2236, 10-001 2237, 10-001 2238, 10-001 2239, 10-001 2240, 10-001 2241, 10-001 2242, 10-001 2243, 10-001 2244, 10-001 2245, 10-001 2246, 10-001 2247, 10-001 2248, 10-001 2249, 10-001 2250, 10-001 2251, 10-001 2252, 10-001 2253, 10-001 2254, 10-001 2255, 10-001 2256, 10-001 2257, 10-001 2258, 10-001 2259, 10-001 2260, 10-001 2261, 10-001 2262, 10-001 2263, 10-001 2264, 10-001 2265, 10-001 2266, 10-001 2267, 10-001 2268, 10-001 2269, 10-001 2270, 10-001 2271, 10-001 2272, 10-001 2273, 10-001 2274

[illegible]



Ils se dissimulent derrière des « **flous et vides juridiques** », dans des labyrinthes saumâtres de nombreuses et obscures Sociétés écrans.

Mais, nous allons vous dévoiler le système.



SCCV DE LA RESIDENCE COURTILLE

Partager le lien vers cette fiche entreprise

839 709 532 R.C.S. CHARTRES
Greffe du Tribunal de Commerce de CHARTRES

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE SCCV DE LA RESIDENCE COURTILLE

IDENTITÉ	ÉTABLISSEMENT(S)	2 ACTES DÉPOSÉS	ANNONCES BODACC
SIÈGE SOCIAL 14 RUE SAINT-ROCHEL 28000 CHARTRES Voir le plan	ACTIVITÉ (CODE NAF) 41100 : Supports juridiques de programmes Autres entreprises avec la même activité dans le département : Eure et Loir	INSCRIPTION Immatriculée le 21/05/2018.	BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS Consulter les bénéficiaires effectifs
FORME JURIDIQUE Société civile de construction-vente			

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE S.C.C.V. EXPANSION

IDENTITÉ	ÉTABLISSEMENT(S)	2 ACTES DÉPOSÉS	ANNONCES BODACC
SIÈGE SOCIAL 14 RUE SAINT-ROCHEL 28000 CHARTRES Voir le plan	ACTIVITÉ (CODE NAF) 41100 : Supports juridiques de programmes Autres entreprises avec la même activité dans le département : Eure et Loir	INSCRIPTION Immatriculée le 28/04/2017.	BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS Consulter les bénéficiaires effectifs
SIRET 829 125 579 00012			
FORME JURIDIQUE Société civile immobilière de construction-vente			

<https://entreprises.lefigaro.fr/sccv-24-courtille-28/entreprise-912619251>

Comme il est visible, sur ce document, tout nous renvoie toujours, à la rue **Saint Michel**, où se trouve le siège des annexes et satellites, de la Mairie de Chartres.

La direction en a été confiée, à **l'adjointe en charge de l'urbanisme**, qui cumule des dizaines d'autres mandats et fonctions.

Ici **liens** **:**
<https://dirigeant.societe.com/dirigeant/Karine.DORANGE.57266720.html>

et
<https://www.hatvp.fr/%20fiche-nominative%20/?declarant=dorange-karine>

et **:**
<https://www.infogreffe.fr/entreprise-societe/829175579-s-c-c-v-expansion-280117D001710000.html>

Chacun pourra constater, qu'il n'existe **RIEN** sur **2021** (**chômage ou bénévolat**) et la décroissance des rémunérations au fil des années, compensée par la croissance des mandats.



Vous pourrez voir en bas de page, la présence, d'une petite partie des autres membres du « **Club** » **V.I.P.** de **Chartres** et

Chartres Agglo.



Nous nous sommes intéressés à la Société SCCV 24 boulevard de la courtille, document qui établi de façon formelle, le lien étroit avec M. Philippe Bourguignon, de la SAS C.G.I.P.I promoteur.

Extrait : AVIS DE CONSTITUTION Suivant acte reçu par Me Louis MARCEUL, Notaire Associe, Membre de la SAS dénommée « ALTER EGO NOTAIRES », titulaire d'un office notarial à Chartres (Eure-et-Loir), 12 rue du Bois-Merrain, le 14/04/2022, a été constituée une société civile de construction vente ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : : **SCCV 24 COURTILLE. Capital social : 1.000 EUR.** Les apports sont en numéraire. **Siège social : Chartres (28000), 14 rue Saint-Michel.** Objet : l'acquisition d'un immeuble à CHARTRES, 24 boulevard de la Courtille, la construction sur ce(s) terrain(s) d'immeubles collectifs à usage principal d'habitation, la vente en totalité ou par fractions, des locaux construits, avant ou après leur achèvement, accessoirement leur location. Gérance : Le premier gérant de la société est la **COMPAGNIE GÉNÉRALE D'INVESTISSEMENT ET DE PROMOTION IMMOBILIÈRE, CGIPI,** dont le siège est à PARIS (75008), 128 rue la Boétie

Encore une domiciliation : https://www.societe.com/entreprises/128_rue%20la%20boetie/75008_PARIS.html

<https://www.societe.com/societe/compagnie-generale-d-investissement-et-de-promotion-immobiliere-414401752.html>

Adresse, d'une simple domiciliation : (comme, au 7 rue de la

Boétie 75008 Paris)

https://www.societe.com/entreprises/128_rue%20la%20boetie/75008_PARIS.html



MédiaChartres, à encore quelques paramètres à vérifier, pour boucler le dossier « **Laisse béton**



Alexandra Simoni

Dans le bain !

MédiaChartres est « **perplexe** », mais reste quand même « **dans le bain** », concernant la décision de plusieurs **Villes d'Eure et Loir** de fermer les piscines communales, pour cause de : hausse du coût de l'énergie (?)



Car selon les intéressés, il s'agit bien de cela (...)

La guerre en **Ukraine** et la fermeture des robinets de gaz, par la **Russie**, conjugué à la volonté du Président **E. Macron**, de fermer au plus vite 14 centrales nucléaires, avec une hausse de 4% sur les prochaines factures (**pour commencer**, et pire chez nos voisins)), font craindre un hiver difficile aux Français.



La situation tétanise et calme les ardeurs de la population, elle enrichie les producteurs et actionnaires d'énergies, fait grimper les tarifs, réduit les dépenses Publiques, et permet la fermeture ou mise en sommeil d'usine (**exemple** : mise en chômage technique du personnel chez **Duralex**)



<https://www.duralex.com/>



En **France**, la gestion des équipements d'eau, a été confiée à **Vert Marine**, (Thierry Chaix et son directeur général Jean-Pascal Gleizes).

<https://www.vert-marine.com/>

Concernant les piscines du 28 : à Auneau, le couperet est tombé, idem pour Châteaudun, Nogent le Rotrou et d'autres ?



A Chartres, l'**Odyssée**, (**plus grand complexe aquatique de France**), est toujours ouvert, mais jusqu'à quand ?



Situation, que vont subir et priver: les sportifs, les amateurs de la relaxation et jeux aquatique, et surtout les enfants.

Certains, ne seront absolument pas gênés, car la piscine, ils l'ont à domicile ; même en centre Ville ou communes voisines,

**PISCINE
PRIVEE**

ou dans certaines résidences d'Été ! Mais tout va rentrer dans l'ordre, avec l'arrivée d'un nouveau **Big Boss**, à la tête d'**EDF**.



L'Élysée dans la dernière ligne droite pour trouver un successeur à Jean-Bernard Lévy. Alors que le calendrier s'accélère pour le choix, par l'État, du prochain dirigeant d'**EDF**, plusieurs prétendants externes et internes sont en lice. Dernier en date à ne pas avoir été cité jusqu'ici, **Philippe Logak**, actuel rapporteur général auprès du Haut-commissaire au plan François Bayrou. **Mais Luc Rémont, responsable des activités internationales de Schneider, tiendrait la corde ?**

Pour **MédiaChartres** et la population Française, la grande question est, comment allons nous passer cet hiver (et après...)



<https://reporterre.net/CARTE-EXCLUSIVE-Un-tiers-du-parc-nuclea>

La justice passe (au vert) !

La justice a tranché provisoirement, sur la destinée des « **trois arbres gênants pour le promoteur** » de la future résidence du Boulevard de la Courtille, à l'endroit de l'actuelle **Chambre des métiers, à Chartres.**



Photos: MédiaChartres





« L'ordonnance du juge du tribunal administratif d'Orléans, saisi en référé (urgence) concernant l'affaire de l'abattage des trois marronniers de la Courtille à Chartres, vient d'être dévoilée.

L'abattage est suspendu. Les associations **Sykadap** et **Chartres**

Écologie et les citoyens sortent grandissimes vainqueurs de l'épreuve de force entamée contre la mairie de Chartres »

(extrait) + sur le lien, ci-dessous.

<https://cactus.press/victoire/>

Petit répit, pour les défenseurs du **vert** et leur combat de la préservation des derniers ilots de verdure en Ville.

La réplique du coté de la **Place des Halles**, s'étale en couverture du magazine du mois, qui se targue de **diffuser désormais, sur toute l'Agglo ?**



Le Maire souhaite faire passer un message, et tous les moyens lui sont bons:

Le Maire en plein effort (aller, courage, plus que ... 999) !



Dans la « presse locale » « Nous avons décidé de renforcer la présence **verte** dans certaines zones avec ce vaste **projet de plantation**, qui devra être **terminé avant la fin du mandat** », met en avant **Maria Jebli-Chedeville**, adjointe au Maire en charge de la démarche **Eco-Ville** (?)

Le promoteur, Monsieur **Philippe Bourguignon**, a tenter (...) de s'expliquer sur **FR3 Centre**.



Vision apocalyptique, de la conception du bien être des Habitants, dans les nouvelles « **cités béton** », la verdure y

est aveuglante !



Boulevard de la Courtille

MédiaChartres vous dévoilera les dessous, de la « bétonisation », dans une toute prochaine édition.

<https://www.cityandyou.com/blog/2022/02/22/rerelations-maires-promoteurs>

Noël Lechable

JOURNÉES DU PATRIMOINE.



MédiaChartres vous invite à noter sur vos tablettes, deux jours importants si ... vous aimez les belles choses, découvrir l'envers du décor, ou si vous êtes simplement curieux ?



Le **samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022** se tiendra la 39ème édition des **Journées européennes du patrimoine**, qui célébrera le patrimoine durable, thème hautement d'actualité dans un contexte de changement climatique. Le « **Patrimoine durable** », en sera le thème.

<https://www.culture.gouv.fr/>



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Visite du lieu ainsi que les activités spécifiques proposées (visite guidée, exposition, lecture...) **devraient être gratuites ou proposées à des tarifs préférentiels**, notamment pour les moins de 18 ans, ainsi que pour les demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif en cours de validité.

INFO + : La **DRAC Centre**, n'édite pas de programme papier, celui-ci sera disponible en ligne pour téléchargement début septembre.

Les sites à visiter en Eure et Loir, en suivant les liens (programme) ci-dessous :

http://orleans.aujourd'hui.fr/etudiant/agenda/journees-du-patrimoine.html?dep=28&ouv=ouverture_exceptionnelle

ou encore :
<https://28.agendaculturel.fr/festival/journees-du-patrimoine-chartres-2022.html>

A Chartres (insolite), Les Journées Européennes du Patrimoine



ouvriront les portes de la résidence du... **Préfet.**

Dès 13 h 30 et jusqu'à 18 h, cette bâtisse chargée d'Histoire et d'évocations liées à **Jean Moulin**, fera l'objet de six visites guidées, sur inscription gratuite. **Attention, il est prudent de réserver**

Et aussi : Théâtre de Chartres – Boulevard Chasles, 28000 Chartres : Samedi et dimanche de 10h à 18h : Venez découvrir la salle à l'italienne et la machinerie du Théâtre de Chartres, inauguré en 1861. Musée des Beaux-arts – 5, rue du Cardinal Pie 28000 Chartres : Samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h et le dimanche de 14h à 18h : Exposition « La Cathédrale » de J.-K Huysmans.





Renseignements : Office de Tourisme de Chartres metrop
Maison du Saumon 8, rue de la Poissonnerie
28000 Chartres

Chartres
TOURISME

Tél : 02 37 18 26 26

Fax : 02 37 21 51 91

MédiaChartres vous souhaite, d'heureuses et bonnes découvertes, et surtout, de passer d'agréables moments.

Serge Maloude

Bienvenue chez . . . nous !



MédiaChartres vous explique, **LA** raison des constructions qui détruisent l'aspect pittoresque et historique ainsi que ce qui faisait le charme de **Chartres**, au détriment de la **frénésie de la rentabilité financière** sans fin.

Pour mieux comprendre, la folie croissante du « **bétonnage intensif** » des Villes (avec **Chartres** en bonne place), il faut résonner comme les investisseurs (**sans état d'âme**).



LA FOLIE EN TÊTE



<https://renverse.co/analyses/article/pour-en-finir-avec-le-beton-arme-et-son-monde-2939>

Explications :

Immobilier : quelles villes sont les plus intéressantes pour

un investissement locatif ?

Avec une inflation qui ne cesse de croître (plus de 6%) tous les investisseurs sont à la recherche du meilleur placement pour leur argent. Et l'immobilier locatif peut s'avérer une « bonne opportunité », voici les 10 villes dans lesquelles il fait « bon d'investir », ou le bétonnage ne cesse **JAMAIS**, offrant de perpétuelles et constantes possibilités.

« Vous souhaitez vous lancer dans un investissement immobilier mais ne savez pas sur quelle ville miser ? Selon une étude menée par la **société Masteos (1)**, qui se présente comme spécialiste de l'**'investissement locatif** clé en main, le podium pour la rentrée 2022 se compose de **Thionville, Metz et Draguignan**, avec respectivement un rendement brut moyen de 6,80%, 6,76% et 6,63%. »



Thionville en tête du classement

Top 10 des villes françaises pour un investissement locatif		
Classement	Rendement brut moyen	Prix moyen du m2
1 – Thionville	6,80%	2207 euros
2 – Metz	6,76%	2129 euros
3 – Draguignan	6,63%	2280 euros
4 – Colmar	6,58%	2134 euros
5 – Chartres	6,26%	2225 euros (aller, encore un effort) !

6 – Melun	6,20%	2864 euros
7 – Lorient	6,14%	2385 euros
8 – Annemasse	6,06%	3289 euros
9 – Arles	6,01%	2556 euros
10 – Quimper	5,91%	2070 euros

Parmi les autres villes du Top 10, on retrouve **Chartres** et Melun, deux villes situées en région parisienne. Il faut dire **qu'avec l'avènement du télétravail**, les particuliers n'hésitent plus à quitter la capitale au profit de villes moyennes. **Pour les investisseurs dans l'immédiat, miser sur ces destinations peut donc être un bon plan, mais attention ... , à revoir dans 5 ou 10 ans !**

(1) Étude menée par « **Masteos** » sur le rendement brut estimé au regard du prix moyen du mètre carré par « **Meilleurs Agents** » dans des villes de plus de 40 000 habitants.

La principale raison du **bétonnage de Chartres** n'est donc pas « **le manque de logement** » (comme **certains** voudraient le laisser croire, et prennent honteusement comme prétexte), mais bien, **l'avidité et la recherche du profit personnel, juste cela, et rien d'autre !**





Même le Sénat se saisit du sujet et interpelle sur l'urgence de revoir la loi.



- Proposition de loi visant à renforcer le « dialogue territorial » en faveur de la lutte contre l'artificialisation des sols :

- [Texte](#) n° 863 (2021-2022) déposé au Sénat le 5 août 2022



- Mais, [MédiaChartres](#) ne vous apprend rien, et ne fait que confirmer ce que beaucoup soupçonnaient ou savaient déjà.

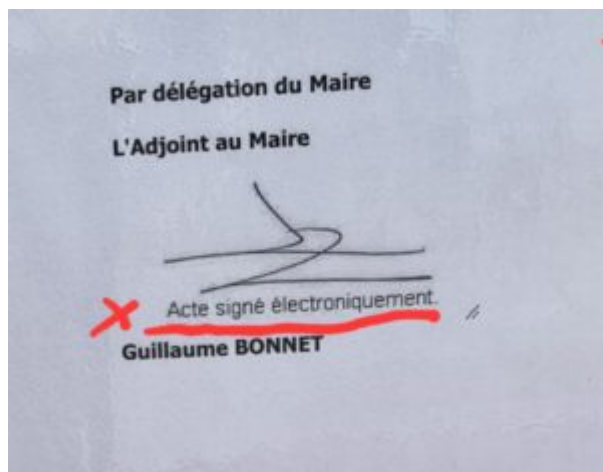
Sylvie Muller

Signé, c'est approuvé ! (pas sur ...)

[MédiaChartres](#) ouvre une parenthèse, sur les multiples

documents édités par les adjoints de Mairie (surtout Chartres).





Pour l'occupation de l'espace Public ou pour toute autre

chose, le plus souvent, une demande préalable en Mairie est obligatoire et si elle est acceptée, un document officiel est adressé au pétitionnaire pour valider sa requête, elle est généralement signée par l'adjoint de Mairie concerné par le sujet.

A Chartres, le nombre toujours croissant de chantiers, fait apparaître à la vue de tous, les documents (mais, souvent caractérisé par un défaut d'affichage obligatoire) volontairement ou pas ?

MédiaChartres s'intéresse plus particulièrement à la signature des précieux sésames.

Car chaque adjoint ayant bon nombre de délégations en Mairie, à l'Agglo ou ailleurs, ils sont établis par les secrétaires et signés électroniquement ?

Ce qui laisse supposer, que l'adjoint concerné, n'a « peut-être » jamais eu connaissance du document en question ?



Alors **MédiaChartres** à voulu savoir et connaître, la valeur légale de ce type de procédé, car **il est très facile de reproduire une signature** (scanne, tampon et même photocopie), que dit la loi ?

– L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier. **La personne dont il émane doit toutefois pouvoir être dûment identifiée** ([article 1316-1 du Code civil](#) ou nouvel [article 1366 du Code civil](#)). **la signature nécessaire à la perfection d'un acte juridique doit :**

- identifier son auteur ;

- manifester son consentement aux obligations qui découlent de cet acte.

Ces conditions sont posées à l'[article 1316-4 du Code civil](#) (nouvel [article 1367 du Code civil](#)).

Les signatures scannées ont-elles une quelconque valeur ?

Tout document revêtu d'une signature scannée serait recevable en justice à titre de **commencement de preuve par écrit**. Ce commencement de preuve devrait cependant être étayé par tout autre élément de preuve.

En effet, ni la signature électronique « simple » ni la signature électronique « avancée » (signature vérifiant certains critères d'identification) **ne sont présumées fiables**. Cependant, à l'instar de la signature scannée, elles devront être acceptées en justice, en tant que **commencement de preuve**.

Afin d'éviter toute insécurité juridique, il est donc nécessaire d'être vigilant concernant la force probante de vos documents signés.

<https://www.docusign.fr/blog/signature-juridiquement-valide#:~:text=Au%20risque%20de%20vous%20surprendre%2C%20un%20document%20sign%C3%A9,perfection%20d%E2%80%99un%20acte%20juridique%20identifie%20celui%20qui%20l%E2%80%99appose.>



**ARRÊTÉ
MUNICIPAL**

Ainsi pour info, les documents qui ne sont pas directement signés par la main de l'adjoint, n'ont pas de valeur juridique ou du moins, sont-ils contestables devant les tribunaux.

Et aussi:

En vertu de l'article [L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales](#), les conseillers municipaux participent au règlement des affaires de la commune. Aussi, aucune disposition législative ou réglementaire ne s'oppose à ce qu'un conseiller municipal, qu'il appartienne à la majorité ou à l'opposition, utilise du papier avec l'en-tête de la commune pour sa correspondance, **dès lors qu'il le fait dans le cadre de son mandat et non à des fins personnelles.**

Il convient, par ailleurs, qu'un courrier rédigé sur du papier à en-tête de la commune par un conseiller municipal fasse apparaître clairement son nom et sa qualité, afin d'éviter toute confusion avec un courrier adressé par le maire.



Yves Dubois